CONCOURS COMMUNS MASTER AGRO

SESSION 2027

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (*nom – prénoms)*……

atteste sur l'honneur :

- Qu'en tenant compte de l'inscription à cette session 2026, je ne fais pas l'objet de plus de deux inscriptions au concours commun agronomique quelle que soit la voie choisie (sauf pour l'apprentissage),

et

- Ne pas faire acte de candidature, une même année, à plus d'une voie de concours commun agronomique.

Fait à ……., le ……..

Signature du candidat précédée de la mention

« lu et approuvé »

Article 441-1 du code pénal :

« Constitue un faux toute altération de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende »

Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires (SCAV)
22 place de l'agronomie, CS 20040, 91123 Palaiseau Cedex
Web : https://www.concours-agro-veto.fr